



MAISON  
DE  
L'ARTISAN



N° 1811 - 21/12/2023

[www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

## Rencontre taxis / CPAM: du monde et des échanges

Ils étaient une cinquantaine d'artisans taxis à se rendre mardi 19 décembre à la Maison de l'Artisan pour une réunion d'information et d'échanges avec la CPAM.

**Principaux objectifs** : améliorer la facturation, limiter les rejets de factures et passer en revue les points bloquants constatés en pratique. Deux heures d'échanges constructifs qui ont permis à la profession de mieux comprendre les attentes de l'assurance maladie.

Comme le rappelait Patrick Pardo, Président de la CPAM, en introduction : « cette réunion a été imaginée par les représentants des taxis lors d'échanges avec les services, elle permettra de renforcer les liens entre la CPAM et les taxis et garantira une meilleure efficacité, aussi bien pour les artisans, que pour la CPAM ».

**Une initiative à encourager, et à renouveler !**



La Maison de l'Artisan  
vous souhaite de passer  
de belles fêtes de fin  
d'année 2023





## Le mandataire social peut-il bénéficier des mêmes avantages que les salariés ? (partie2)

### Le mandataire social peut-il bénéficier de chèques-vacances

**Le dirigeant d'une entreprise de moins de 50 salariés sans CSE peut bénéficier de chèques-vacances.**

La part patronale est dans ce cas exonérée de cotisations sociales (sauf CSG-CRDS et versement mobilité), à hauteur de 30 % du SMIC mensuel.

#### ⚡ Attention !

Deux difficultés se posent dans le cas où l'entreprise ne compte aucun salarié.

D'une part, le Code du tourisme prévoit que la part patronale finançant les chèques-vacances bénéficie de l'exonération à condition que ceux-ci soient mis en place par accord collectif ou par DUE soumise à l'ensemble des salariés.

Cette condition ne peut donc pas être remplie en l'absence de salariés.

D'autre part, le plafond global d'exonération est fixé selon la formule suivante :  $\frac{1}{2}$  SMIC mensuel x le nombre de salariés présents dans l'entreprise.

À défaut de salariés, le résultat est donc 0, il n'y a pas d'exonération.

### Le mandataire social peut-il bénéficier de l'épargne salariale ?

#### Intéressement :

**Dans les entreprises employant au moins 1 salarié, et au plus 250 salariés**, le mandataire social peut bénéficier de l'intéressement, à la condition que l'accord le prévoit expressément.

#### Participation :

**Dans les entreprises d'au moins un salarié et de moins de 50 salariés** ayant volontairement conclu un accord de participation, le dirigeant peut en bénéficier sous réserve que l'accord le prévoit expressément.

#### Participation :

**Dans les entreprises d'au moins 50 salariés et de moins de 250 salariés** ayant conclu un accord de participation dérogatoire, et seulement pour la part de la RSP qui aurait résulté de la formule légale.

#### Plan d'épargne :

**Les dirigeants d'entreprises comptant au moins 1 salarié (et au plus 250 salariés) peuvent bénéficier des avantages des plans d'épargne.**

Même si cela n'est pas obligatoire, il nous semble recommandé en ce cas, d'en faire mention dans le règlement du plan.

#### Prime de partage de la valeur (PPV) :

**Si le dirigeant cumule son mandat social avec un contrat de travail, il bénéficie à ce titre de la PPV, dans les mêmes conditions que les salariés.**

La prime qui lui est versée ouvre droit aux exonérations sociales.

**En l'absence de contrat de travail, la PPV peut être versée au mandataire de façon volontaire, mais la prime serait alors soumise à cotisations sociales.**



**Un devis ?** : [damien.ribeiro@upa66.fr](mailto:damien.ribeiro@upa66.fr)

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66000 Perpignan

Site internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)



# Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**CLIMATEC**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL :**  
**7 RUE PATRICK DEPAILLER**  
**66000 PERPIGNAN**  
**815 051 891 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de ses décisions en date du 30/11/2023, l'associé unique :

- A pris acte de la démission de M. Christian LEFEBVRE DU GROSRIEZ de ses fonctions de gérant à compter du 30/11/2023, et de la nomination de M. Julien JUANOLA, demeurant 2 rue des Corbières 66170 SAINT FELIU D'AVALL en remplacement à compter du 30/11/2023 pour une durée illimitée.

- A décidé de transférer le siège social du 7 rue Patrick Depailler, 66000 PERPIGNAN au 2 rue des Corbières 66170 SAINT FELIU D'AVALL, à compter du 30/11/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « CHALEX LAB » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 2 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet, la programmation informatique, la création et l'implantation de logiciels systèmes et réseaux, d'applications logicielles, de bases de données et de pages web, l'adaptation de logiciels, la prestation de services de développement de contrats intelligents.

Son siège est à PERPIGNAN (66000), 35 Boulevard Saint Assisclé et le gérant est M. Alexandre CHALARD, demeurant à PERPIGNAN (66100), 5 Rue Sidonie Gabrielle Colette.

La gérance.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETS**  
**MASSUET ROBERT**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL :**  
**11 RUE DE LA SALANQUE**  
**66300 THUIR**  
**349 319 566 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/11/2023, les associés ont décidé, d'augmenter le capital social d'une somme de 377,55 € pour le porter à 8 000 €, puis, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci, de réduire le capital social de 512 €, pour le ramener de 8 000 € à 7 488 €, par voie d'annulation de 32 actions de même valeur nominale et de remboursement de 525 euros pour chaque action annulée.

Le Président, par décision du 18/12/2023, a constaté l'absence d'oppositions et par conséquent, le caractère définitif de la réduction de capital pour le montant de 512 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis, Le Président.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**MIND&GO**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 7 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL :**  
**14 RUE PIERRE CARTELET,**  
**66000 PERPIGNAN**  
**750 664 682 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2023, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de prise de participation au sein de toutes sociétés ayant une activité en lien avec l'objet détaillé ci-avant. La possession de ces sociétés filiales et participations. La gestion, l'assistance commerciale, financières et administrative de ces filiales. La fonction de mandataire social de ces sociétés filiales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

**SAS HOTEL AIRPORT**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 15 RUE DES PÊCHERS**  
**66370 PEZILLA LA RIVIERE**  
**844 557 264 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.11.2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 167 000 €, par compensation de créances, portant ainsi le capital de 5 000 € à 172 000 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance.

## FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie le 05/10/2022 concernant l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de Feilluns, entre M. VORTEMANN Jean-Pierre représentant « Taxi Pierre » bailleur, et la SARL TAXI TITABOU, loueur, représentée par Elodie GRELLIER, a pris fin le 18/12/2023 par consentement mutuel.

Le véhicule ainsi que tous les éléments rattachés à cette location gérance sont restitués au bailleur.

Pour avis, le bailleur.

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 29/11/2023, La SARL TAXI SONIA dont le siège social est sis 23 rue Petite la Monnaie, 66000 PERPIGNAN, Numéro RCS 844046896, représentée par Madame Sonia SENOUCI en sa qualité de gérante, a donné en location-gérance à M. NIAKATE Moussa, résidant 9 rue Roselia appartement 14 - 66570 SAINT NAZAIRE, agissant pour l'entreprise en cours de constitution dont il sera le gérant, les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

- Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°5 délivrée par la Mairie de SAINT ESTEVE dont le loueur est titulaire

- Le véhicule équipé taxi de marque CITROEN modèle C 4 PICASSO immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n° BB-367-BQ

Le présent contrat commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et prendra fin le 30 septembre 2025.

Pour avis, Le loueur.

**MAISON**  
DE  
**L'ARTISAN**



**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Ambulanciers:

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **18 Janvier 2024**

### - Taxis:

- ➔ Formation Continue : **13-14 Février 2024**
- ➔ Formation Continue : **14-15 Mai 2024**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **08 au 26 Avril 2024**

### - Esthétique:

- ➔ Formation KOBIDO® niv2, soin liftant animée par Cathy Lair : **28-29 Janvier 2024**
- ➔ Développer la Confiance en soi : **24-25 Mars 2024**

### - Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter\***
- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter\***

### - Bâtiment :

- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **15 au 19 Janvier 2024**
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **23 Janvier 2024 ou 20 Février 2024**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **24 au 26 Janvier 2024**
- ➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **26 Janvier 2024**
- ➔ Borne IRVE niveau 1 : **26 Janvier 2024 ou 13 Juin 2024**
- ➔ Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **07 AU 09 Février 2024**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **14-15 Mars 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **18 au 22 Mars 2024**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **19-20 Mars 2024**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **19 au 21 Mars 2024**
- ➔ QUALIPV ELEC : **23 au 25 Avril 2024 ou 17 au 19 Septembre 2024**
- ➔ QUALIPAC : **22 au 26 Avril 2024 ou 21 au 25 Octobre 2024**
- ➔ Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **26 Avril 2024**
- ➔ Mise En Sécurité LOI ALUR : **06 Juin 2024**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre 2024**
- ➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter\***
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter\***
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter\***

### - Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter\***
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter\***

\* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

**Dès qu'un groupe est constitué 1 date est proposée.  
N'hésitez-pas à vous positionner.**

### APPRENTISSAGE

➔ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de sont maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

➔ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joallerie à Nîmes.  
Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

### EMPLOI

➔ Ancienne Artisane recherche contrat de 50h / mois, tous corps de métiers en tant que collaboratrice d'Artisan (enregistrements comptables - négociations diverses - dossiers du personnel-réorganisation...). Qualités professionnelles : anticipation, sens aigu des priorités, enthousiaste et efficace, aisance, rédactionnelle. Contacter Dominique Dross : 06.07.01.90.16

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture.  
Contact : 07 74 62 96 54

### VENTE / LOCATION

➔ Vds 4 ADS secteur Conflent. Pas de vente à l'unité. Pour toute demande contact par mail : [cricri2.moto@orange.fr](mailto:cricri2.moto@orange.fr)

➔ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m<sup>2</sup> avec terrasse de 22m<sup>2</sup> et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain.  
Tél : 06 82 49 17 39

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE  
Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne  
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05  
Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0623G87631 / I.S.S.N. 0993 2682  
Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par  
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN  
dépot légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires